



Communiqué du SNESUP-FSU, première organisation syndicale représentative des enseignant·es- chercheur·es au CNU, à la CP-CNU, au CTU et au CNESER

Dans le cadre de ses démarches auprès du ministère ces dernières semaines, la CP-CNU a obtenu l'assurance du maintien du contingent national d'avancement des enseignant·es-chercheur·es au-delà de 2023. Le SNESUP-FSU se réjouit de ce résultat, fruit d'une mobilisation animée en premier chef par la CP-CNU et d'une opposition majoritaire de la communauté universitaire, relayée dans les instances locales et nationales par l'ensemble des organisations syndicales représentatives des enseignant·es-chercheur·es.

Cette mobilisation s'est traduite au plan national par une pétition signée à ce jour par 12 200 signataires*, des motions votées dans les sections du CNU et des motions de soutien votées dans de très nombreux établissements. Les élu·es du CTMESR et du CTU ont adopté des vœux soulignant que :

- la double voie de promotion permet de prendre en compte de façon complémentaire les carrières et des situations différentes et de garantir une certaine indépendance des enseignant·es-chercheur·es vis à vis des chef·fes d'établissement ;
- la voie nationale de promotion par les sections du CNU permet de sortir des situations locales de blocage et de garantir l'égalité de traitement des collègues, quels que soient leurs disciplines, leurs établissements et leurs lieux d'exercice.

En l'absence de confirmation officielle et sachant qu'au sein même du ministère des voix discordantes se font entendre, la FSU a adressé hier un courrier aux cabinets du Premier ministre et du MESRI demandant qu'une clarification soit faite publiquement et rapidement par le ministère pour rassurer les enseignant·es-chercheur·es.

S'il est confirmé, ce recul du ministère sur la question des promotions nationales ne doit pas faire illusion : le CNU, dont la LPR a réduit plusieurs de ses prérogatives, reste clairement menacé.

Nous appelons l'ensemble de la communauté universitaire et toutes les organisations syndicales, à rester mobilisés dans l'unité non seulement pour la défense du CNU, mais plus largement pour la promotion du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. ■

Paris, le 8 février 2022

* : nous invitons, celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à la signer :

<https://www.wesign.it/fr/education/carrieres-universitaires--pour-lequilibre-entre-le-local-et-le-national>

SUIVEZ-NOUS !



SNESUPFSU



@SNESUPFSU

**SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr**